

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
27 novembre 2004
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Wenaweser (Liechtenstein)**Sommaire**Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)*Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)**Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)**Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)**

* La Commission a décidé d'examiner ces questions conjointement.

** La Commission a décidé d'examiner ces questions conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*) (A/C.3/57/L.8 et L.10)

Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*) (A/C.3/57/L.9)

Projet de résolution A/C.3/57/L.8 intitulé « Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants »

1. **M^{me} Khalil** (Égypte), parlant au nom des États Membres des Nations Unies faisant partie du Groupe des États africains, présente le projet de résolution A/C.3/57/L.8.

Projet de résolution A/C.3/57/L.10 intitulé « Renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique »

2. **M^{me} Borzi Cornacchia** (Italie), présentant le projet de résolution au nom des coauteurs figurant dans la liste, déclare que les discussions de la Commission ont mis en avant la nécessité d'une approche intégrée et globale, de façon à accroître la sécurité internationale. Les composantes des nouvelles menaces mondiales ont été recensées, à savoir la criminalité organisée transnationale, le trafic des êtres humains, la corruption et le terrorisme, et un consensus dégagé sur le fait que ces fléaux doivent être traités promptement. Un engagement durable est nécessaire pour assurer aux États Membres une coopération technique suffisante pour renforcer les institutions nationales, l'ordre et la loi. Le présent rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, et en particulier de ses capacités de coopération technique (A/57/153), a souligné les priorités actuelles du Centre pour la prévention internationale du crime, à savoir la lutte contre la criminalité organisée transnationale et la corruption. Ce rapport donne également des informations sur les activités de coopération technique du Centre dans le domaine des programmes mondiaux de lutte contre la corruption, le trafic des êtres humains et la criminalité organisée transnationale. De 5, en 1998, les projets de coopération technique sont passés à 32 en 2001, mais il existe un décalage important entre les activités du Centre et ses ressources.

3. Le projet de résolution constitue une réponse concrète aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général qui appelle à un effort global supplémentaire pour renforcer les capacités du programme à offrir des cadres et des services dans les domaines prioritaires.

4. **Le Président** déclare que l'Allemagne, le Bangladesh, la Belgique, le Canada, Chypre, le Danemark, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Irlande, Israël, le Kazakhstan, le Kenya, le Luxembourg, Madagascar, le Nigéria, l'Ouganda, le Panama, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Slovaquie, la Suède, le Swaziland, la Thaïlande, la Turquie et la République-Unie de Tanzanie souhaitent également se joindre aux auteurs du projet de résolution.

5. **M^{me} Ayuso** (Argentine) déclare que l'Argentine est honorée de faire partie des auteurs du projet de résolution, comme c'est le cas chaque année. Toutefois, pour ce qui est du renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat, sa délégation croit comprendre que cette initiative ne modifiera pas les fonctions de ce service et ne conduira pas à un chevauchement des missions et des initiatives dans ce domaine.

Projet de résolution A/C.3/57/L.9 intitulé « Coopération internationale face au problème mondial de la drogue »

6. **M. Simancas** (Mexique) présente le projet de résolution A/C.3/57/L.9 au nom des coauteurs figurant sur la liste, ainsi que des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Israël, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Malte, Myanmar, Philippines, Sénégal, Slovaquie, Swaziland et Togo. Il déclare qu'en réponse à la demande de la Commission de simplifier le projet de résolution, sa délégation a réétudié le texte, afin d'éliminer la répétition des concepts et supprimer ceux d'entre eux qui n'ont plus d'importance, tout en s'attachant à faire apparaître les intérêts de tous les pays, groupes et régions.

7. **Le Président** déclare que le Cap Vert, la Croatie, le Ghana, la Guinée-Bissau, Haïti, le Kazakhstan, le Kenya, le Libéria, le Niger, le Nigéria et la République de Corée souhaitent également se joindre aux auteurs du projet de résolution.

Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/57/115)

Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/57/3, A/57/67-E/2002/45, A/57/139 et Corr.1, A/57/218 et Corr.1 et A/57/352; A/C.3/57/L.6; E/CN.5/2002/2)

Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/57/93)

8. **M^{me} Jenkin** (Australie), intervenant en tant que représentante de la jeunesse et se référant au point 98 de l'ordre du jour, déclare que les jeunes sont touchés et préoccupés par un large éventail de problèmes sociaux et que des facteurs tels que le VIH/sida et la mondialisation leur posent de nouvelles difficultés. Les jeunes sont des agents du changement social et ils sont concernés par ce type de changement. Il importe qu'ils participent aux processus de prise de décisions qui ont une incidence sur leur vie, car ils auront à supporter à l'avenir les conséquences des décisions prises aujourd'hui. Les jeunes sont non seulement les dirigeants de demain, mais ils doivent également être considérés comme des partenaires actifs et légitimes dans la société d'aujourd'hui.

9. D'importants progrès ont été effectués ces dernières années en matière d'augmentation de la participation des jeunes au niveau international. Plus important encore, de petits groupes de jeunes ont joué un rôle intéressant lors des conférences mondiales. Depuis 1999, l'Australie intègre chaque année un jeune dans sa délégation à l'Assemblée générale et elle encourage fortement les autres États à faire de même. La communauté internationale doit veiller à ce que l'on puisse entendre la voix de jeunes représentant tous les groupes minoritaires. Il est également fondamental que ceux-ci se voient offrir de véritables possibilités de participer, ce qui permettrait aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales de s'inspirer de leur expertise; souvent, les organisations qui ont le plus d'impact dans le traitement des problèmes concernant les jeunes sont celles où ces derniers sont les plus présents.

10. Le Gouvernement australien s'efforce de promouvoir la participation des jeunes et d'engager un dialogue avec eux. Il est également très favorable au forum mondial des jeunes. Des propositions ont été formulées pour remplacer ce forum par des réunions d'importance plus modeste; le Forum reste cependant unique du point de vue de sa légitimité et de ses caractéristiques. La limitation des ressources a toujours été un souci important dans l'organisation de manifestations d'une telle ampleur, mais un forum bien financé et se tenant à intervalles moins fréquents permettrait de libérer du temps pour sa préparation et des ressources pour poursuivre d'autres projets.

11. **M^{me} Aksakal** (Suède), intervenant en tant que représentante des jeunes pour sa délégation, déclare que le développement humain et la démocratie sont impossibles, si plus de la moitié de la population est laissée de côté, et qu'une participation véritable de la jeunesse implique que l'on reconnaisse et que l'on favorise les atouts, les intérêts et les capacités des jeunes. On pourrait pour ce faire leur offrir de véritables possibilités d'être parties prenantes à la prise des décisions à tous les niveaux de la société. Leurs aptitudes et leurs connaissances sont souvent sous-estimées, mais si les jeunes participent au niveau national, leur influence internationale s'en trouvera automatiquement augmentée. Les organisations de jeunes doivent se rencontrer et collaborer, avec le soutien financier et les encouragements des gouvernements. Une telle coopération devrait renforcer la société civile et accroître l'influence des jeunes sur la scène mondiale. Les gouvernements, y compris ceux des pays en développement, doivent inclure des représentants de la jeunesse dans leurs délégations à l'Assemblée générale.

12. Parfois, la société ne remplit pas son devoir d'intégration des jeunes. Les jeunes musulmans persécutés après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et les jeunes femmes victimes de crimes d'honneur en constituent deux exemples. Les auteurs des attaques du 11 septembre se sont peu préoccupés de ce qu'un autre groupe d'innocents serait également persécuté, du fait de l'augmentation immédiate de la violence et de l'hostilité à l'encontre des musulmans, en particulier dans le monde occidental. L'intervenant cite des exemples de violences verbales et physiques à l'encontre de jeunes d'origine musulmane et, bien que les violences directes aient commencé à diminuer, ces jeunes ont encore

l'impression de faire l'objet d'une suspicion et d'une hostilité. Elle attire également l'attention sur le cas d'une jeune Kurde, vivant en Suède, que son père a battue parce qu'elle avait défié les traditions culturelles familiales. Ce type d'action doit être considéré comme un meurtre et non comme « une défense de l'honneur de la famille ». Elle-même ne ressemble pas à une Suédoise typique, aux yeux bleus et aux cheveux blonds, elle est originaire d'Asie centrale et musulmane. Elle n'appartient pas à une seule culture, ethnicité ou croyance et elle est heureuse que la Suède ait reconnu ce fait.

13. L'exclusion des jeunes présente un caractère destructeur pour la société et constitue une menace pour le développement économique et social. Inclure les jeunes est un devoir, si l'on veut éviter leur marginalisation en tant qu'adultes.

14. **M. Chowdhury** (Bangladesh) rappelle que la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adopté au Sommet mondial pour le développement social en 1995 avaient recensé trois grands domaines de préoccupation : la pauvreté, le chômage et l'intégration sociale. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Sommet du Millénaire ont également reconnu que le volet social faisait partie intégrante de l'ensemble des efforts de développement. La Commission du développement social a choisi pour thème central de sa quarante et unième session – que sa délégation présidera – « la coopération nationale et internationale pour le développement social » car il est nécessaire que les États partagent leurs expériences et établissent des partenariats.

15. Au Bangladesh, le cadre général du développement social est inscrit dans la Constitution. Son gouvernement a entrepris un large éventail de programmes pour promouvoir une bonne gouvernance, une réforme du système juridique, un renforcement de l'administration et un développement des capacités. Il attache également une grande importance à la question des personnes handicapées et se félicite des travaux du Comité spécial chargé des projets de convention internationale pour promouvoir et protéger les droits et la dignité de ces personnes. Le Gouvernement collabore étroitement avec la société civile pour assurer l'éducation, la formation, des opportunités économiques et la réhabilitation des handicapés. En tant qu'unité sociale, la famille joue un rôle fondamental et c'est toujours elle qui assure les soins

primaires aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées. Sa délégation espère par conséquent que la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2004, sera consacrée certes aux familles, mais également aux communautés et à la société dans son ensemble.

16. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a constitué une étape marquante pour le développement social. D'après les statistiques, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait doubler d'ici à 2050 et la majorité de ces personnes devraient se trouver dans les pays en développement. Sa délégation se range à l'opinion du Secrétaire général concernant la nécessité de renforcer les programmes des Nations Unies sur le vieillissement. Au Bangladesh, le Gouvernement s'est donné pour objectif de mener à bien des programmes de sécurité et de protection sociales à l'intention des personnes âgées.

17. Sa délégation se félicite du message clair formulé lors du Sommet mondial du développement durable, qui s'est tenu récemment à Johannesburg en Afrique du Sud, et selon lequel il n'y aura pas de développement durable sans développement social. Le Bangladesh est convaincu que le développement est fondamentalement un devoir national, mais qu'il ne pourra être réalisé sans l'aide et la compréhension internationales. Dans un contexte de liberté des marchés, les gouvernements doivent veiller à ce que des dispositifs de protection permettent de toucher ceux qui risqueraient autrement de passer « au travers des mailles du filet ».

18. **M^{me} Garcia** (Philippines) déclare que l'urbanisation croissante a entraîné une augmentation du nombre de femmes se trouvant sur le marché du travail et que les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information ont permis d'augmenter la productivité dans de nombreux pays. Ces changements ont cependant des conséquences de grande envergure pour les décisions que doivent prendre les gouvernements en matière de soins de santé, d'éducation, de logement, des transports, de sécurité alimentaire et d'environnement.

19. La mondialisation et les progrès des technologies de l'information et de la communication n'ont pas résolu le problème des inégalités économiques et de la pauvreté. Les familles, les personnes âgées et les groupes vulnérables continuent à faire face à des difficultés énormes. Sa délégation se félicite par

conséquent des préparatifs de la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. La famille joue un rôle important dans la société philippine, car c'est elle principalement qui prend soin des personnes âgées, des jeunes et des handicapés.

20. Le Programme d'action international sur le vieillissement, 2002, adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, considère ce phénomène comme une difficulté et une opportunité. Il préconise un changement d'attitude dans les politiques, les plans et les programmes, afin de tirer parti du potentiel des personnes âgées durant le nouveau millénaire. Aux Philippines, les personnes âgées représentent un pourcentage faible de la population totale, mais d'ici à 2020, leur nombre devrait atteindre les 10 millions. En conséquence, il ne saurait être question de ne pas se préparer à cette échéance; parmi les mesures prises figurent un plan quinquennal pour les personnes âgées et un certain nombre d'activités visant à mieux faire prendre conscience du fait que les personnes âgées sont également des partenaires du développement.

21. Les personnes handicapées continuent d'être marginalisées. Une forte proportion de ces personnes vit dans la région Asie-Pacifique et les causes de leur handicap sont liées à la pauvreté. Son gouvernement a entrepris de réduire leur vulnérabilité et d'améliorer leur accès aux possibilités offertes en matière sociale et médicale et sur le plan de l'éducation et de l'emploi. Il convient de mobiliser des ressources pour renforcer les efforts nationaux de mise en œuvre d'activités à l'intention de ceux qui sont les plus exposés du fait de la pauvreté. Sa délégation espère notamment que le Compte pour le développement sera prorogé d'un an afin de faciliter les efforts régionaux et nationaux de prise en compte des besoins des personnes handicapées.

22. **M. Ahluwalia** (Inde) déclare que le développement social constitue le fondement même des autres objectifs de développement. C'est pourquoi il convient d'adopter un système d'éducation orienté vers l'emploi, et l'Inde a fait d'énormes progrès dans ce domaine, puisque le taux d'alphabétisation est passé de 18 % juste après l'indépendance, en 1951, à 65 % en 2001. Le Gouvernement s'est engagé à garantir un enseignement primaire obligatoire gratuit, afin d'atteindre un taux de 75 % d'ici à 2007, et il a créé un ministère distinct de l'éducation primaire et de

l'alphabétisation, dont le mandat est de scolariser la totalité des enfants d'ici à 2003. La célébration de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui a débuté en 2003, sera particulièrement importante dans la réalisation de l'objectif international d'une « éducation pour tous ». Quel que soit le pays, le développement social et la constitution d'une nation exigent une population éduquée.

23. Le Plan d'action international sur le vieillissement met l'accent sur les besoins futurs et l'augmentation prévue de la population âgée d'ici à 2050. Pour ce qui est de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, sa délégation encourage les Nations Unies à faire prendre conscience de cet aspect extrêmement important du développement social. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour offrir des possibilités d'emplois appropriées aux jeunes et les réalités des conditions sociales dans les différentes économies doivent être incorporées de façon à susciter une coopération internationale véritable dans ce secteur.

24. Le rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115) souligne à nouveau l'importance que revêt l'élimination de la pauvreté. Ce sommet mondial a reconnu la nécessité d'un environnement propice et la communauté internationale a depuis convenu qu'il fallait renforcer les flux de ressources des pays développés vers les pays en développement. Toutefois, il serait temps que les accords internationaux commencent à donner des résultats. Sa délégation appelle instamment les partenaires du développement à contribuer plus activement à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Copenhague et des compléments apportés successivement au Programme de développement social.

25. **L'archevêque Martino** (Observateur du Saint-Siège) déclare que sa délégation s'est jointe à d'autres pour adopter le Plan d'action international sur le vieillissement, mais il a fait remarquer au cours du débat général, lors de l'Assemblée de Madrid, que trop de personnes âgées à travers le monde ignoraient que cette réunion avait lieu et savaient encore moins qu'elle avait donné lieu à un plan d'action. En outre, sa délégation est convaincue que le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner à la deuxième Assemblée

mondiale sur le vieillissement (A/57/93) ne va pas assez loin dans ses recommandations.

26. Les personnes âgées doivent être considérées comme des agents responsables dans les décisions qui auront une incidence sur leur vie et leur avenir. Traduire le Plan d'action dans la réalité exigera la diffusion d'informations le concernant et la conception de programmes novateurs permettant de mettre fin à la marginalisation des personnes âgées. Seule une société qui intègre les personnes de tous âges et s'appuie sur l'égalité intergénérationnelle garantira aux personnes âgées la place qui leur revient.

27. Dans le monde entier, l'Église catholique gère plus de 13 000 foyers, hospices et établissements de soins pour personnes âgées – même s'il faut reconnaître que le nombre de personnes qui bénéficient de ces installations ne représente qu'un faible pourcentage de la population âgée de plus de 60 ans. L'Église continuera à développer des programmes pour aider les personnes âgées à occuper la place particulière qui leur revient dans la société, et aider la société à apprécier la richesse que ces personnes continuent à représenter.

28. **M. van den Berg** (Pays-Bas) déclare que sa délégation souhaite rendre hommage à la mémoire du Prince Klaus, époux décédé de la Reine Béatrix des Pays-Bas.

29. **Le Président** présente ses condoléances au nom de la Commission.

30. **M^{me} Peeters** (Pays-Bas), parlant en tant que représentante de la jeunesse, déclare que les jeunes ne voient plus dans le système des Nations Unies un moyen de résoudre les problèmes mondiaux. Jadis symbole d'un avenir paisible et plus équitable, l'ONU est maintenant perçue comme un symbole d'échec et d'hypocrisie. Le manque de résolution des États Membres continue à compromettre les possibilités de développement pour les jeunes. De leur côté, les jeunes souhaitent laisser une trace et prendre leur vie en main. Faute d'une égalité des chances et d'une participation véritable au fonctionnement des gouvernements et des organisations internationales, il y a plus de chance pour qu'ils deviennent des hooligans ou des militants violents que des citoyens responsables.

31. Dans le monde entier et depuis des années, les jeunes mettent en place leurs propres organisations non gouvernementales et mouvements politiques. Suite aux

événements du 11 septembre 2001, ils ont lancé des initiatives de promotion du dialogue interculturel et de la compréhension mutuelle.

32. Le large éventail de nouvelles initiatives prises depuis l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse montre que la communauté internationale a reconnu que les jeunes constituaient une force importante pour le développement économique et social. Mais faute de soutien, de communication et de compréhension, cette force n'est pas véritablement exploitée. Le Programme d'action devrait être rebaptisé « Programme mondial d'action pour, par et avec la jeunesse » et les jeunes devraient prendre une part active dans son évaluation.

33. Les États Membres doivent considérer les objectifs de développement du Millénaire comme le strict minimum de ce qui doit être fait pour maintenir en vie la perspective d'un avenir paisible, prospère et plus équitable pour les jeunes du monde entier. La déléguée appelle les gouvernements : à accroître leurs investissements dans la jeunesse et la participation de celle-ci; à prendre acte de l'existence des organisations et mouvements politiques de jeunesse, à les aider et à communiquer avec eux; à inclure un représentant de la jeunesse dans leurs délégations officielles à l'Assemblée générale; et à collaborer avec les jeunes pour faire des Nations Unies une organisation qui ne se limite pas aux bonnes intentions, mais produit également des résultats satisfaisants.

34. **M^{me} Muuondjo** (Namibie) déclare que la mise en œuvre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale reste un défi majeur pour la Namibie. Son gouvernement est attaché au développement humain et a affecté presque le double de la cible de 20 % de son budget à des programmes sociaux.

35. La réduction de la pauvreté a été l'un des objectifs du développement national de la Namibie et des efforts ont été déployés pour incorporer les programmes de développement régional dans une politique nationale appropriée. La stratégie de réduction de la pauvreté du pays met notamment l'accent sur une mobilisation efficace et équitable des ressources de l'État, un développement équitable de l'agriculture – englobant à la fois la sécurité alimentaire et des cultures de substitution – et le

traitement des questions touchant aux emplois informels et au travail indépendant.

36. Un programme national d'emploi des jeunes a permis de créer des emplois pour cette catégorie de la population et, en particulier, les jeunes en fin de scolarité. Parmi les autres initiatives du Gouvernement, on peut citer la création de centres communautaires de formation et un service national de la jeunesse visant à assurer une éducation physique et l'acquisition de compétences professionnelles. Des programmes à destination de la jeunesse ont également été introduits dans les domaines de l'éducation technique et professionnelle, de la santé et de la justice pour les mineurs.

37. Le Plan d'action international sur le vieillissement a servi de guide pour l'élaboration de la politique de la Namibie à l'égard des personnes âgées. De fait, la Namibie est l'un des rares pays de l'Afrique subsaharienne à verser aux personnes âgées des pensions mensuelles. Des prestations d'obsèques financées par l'État sont également versées aux personnes âgées.

38. Depuis 1997, le pays dispose d'une politique nationale des handicaps, qui vise à assurer aux handicapés la jouissance des mêmes droits et possibilités que les autres citoyens. La Constitution a récemment été traduite en langage des signes et en braille.

39. Malgré les efforts importants déployés dans ces domaines par le Gouvernement, de nombreux facteurs continuent à rogner les profits difficilement gagnés grâce au développement, parmi lesquels, et ce ne sont pas les moindres, la sécheresse prononcée, la pauvreté répandue et la pandémie de VIH/sida. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le Gouvernement, ces difficultés requièrent une action coordonnée rapide et une augmentation de l'aide des institutions des Nations Unies et de la communauté des donateurs dans son ensemble.

40. **M^{me} Kapalata** (République-Unie de Tanzanie) déclare que le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont des préoccupations fondamentales pour son gouvernement. Disposant de ressources limitées, celui-ci a entrepris d'augmenter la croissance économique, grâce à une mobilisation des ressources nationales et un renforcement de l'efficacité et de la responsabilité. La législation sur la propriété foncière a été révisée, de façon à garantir un accès

accru à la terre à tous les citoyens. Des routes supplémentaires ont été construites, les systèmes de prestation de soins de santé ont été améliorés, un plus grand nombre d'enseignants ont été engagés et des salles de classe supplémentaires ont été construites. Le programme visant à assurer une éducation de base pour tous les enfants s'est déroulé avec succès.

41. Toutefois, le pays est très loin d'avoir atteint les objectifs de Copenhague et le VIH/sida n'est que l'une des difficultés qui compromettent actuellement les efforts du Gouvernement. Celui-ci est également confronté à la difficulté de tirer avantage de la mondialisation, dans la mesure où, jusqu'à présent, ce phénomène ne s'est traduit que par l'absorption de son économie, plutôt que par une véritable participation ou un réel partenariat.

42. La question du vieillissement doit être intégrée dans toutes les politiques de développement social et toutes les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Service chargé des personnes âgées de la Division des politiques sociales et du développement social devrait se voir octroyer le financement nécessaire pour lui permettre de fonctionner efficacement, en particulier dans l'aide aux efforts nationaux de mise en œuvre des objectifs de Madrid.

43. L'avenir de tout pays dépend de sa population et, en particulier, de sa jeunesse. La survie même de l'humanité semble donc menacée, puisque ce sont les jeunes qui sont les plus touchés par le VIH/sida et restent des proies faciles de la toxicomanie et de la délinquance. Il est clair qu'il va de l'intérêt de tous les gouvernements d'intégrer les questions de jeunesse dans les plans de développement nationaux. Le Gouvernement tanzanien est, pour sa part, déterminé à tirer parti de cette ressource humaine si importante.

44. Les objectifs sont définis et il ne manque plus, pour concrétiser les plans et initiatives, qu'un certain réalisme économique et la volonté politique d'y parvenir.

45. **M. Konfourou** (Mali) déclare que diverses mesures concrètes ont été prises dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, laquelle s'appuie sur une approche participative. La prise de décisions a été décentralisée, grâce à la création de plus de 700 coopératives, et des programmes sociaux de grande portée sont sur le point d'être lancés au profit de la population pauvre, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Des

programmes de microcrédit ont également été introduits dans les zones arides et des organisations non gouvernementales apportent une aide en faveur des activités génératrices de revenus. Une banque de la solidarité et une caisse de solidarité nationale ont également été créées.

46. La solidarité et la mise en commun sont des valeurs traditionnelles africaines. Dans cet esprit, le mois d'octobre a été déclaré au Mali « Mois de la solidarité », période pendant laquelle les couches vulnérables de la population bénéficient de la générosité de la communauté locale. Les personnes âgées jouent traditionnellement un rôle important dans la société malienne. Comme on le dit en Afrique, un vieillard qui meurt, c'est un peu une bibliothèque qui brûle. Le Gouvernement a mis en place des mécanismes institutionnels permettant de mener des recherches dans le domaine gériatrique, fournit une assistance gratuite aux personnes âgées et coordonne les activités pertinentes dans l'ensemble du pays.

47. La famille, en tant que noyau de la société malienne, est considérée comme sacrée. Afin de la favoriser, le Gouvernement s'est efforcé d'améliorer le niveau de vie et de réformer le droit de la famille, en renforçant l'autorité parentale et la protection des enfants. Le Mali a également déployé des efforts pour préparer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2004.

48. La malnutrition, la maladie, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et les conflits armés n'ont fait qu'alourdir le fardeau des handicapés. C'est dans ce contexte que l'Union africaine a décidé de faire de la période 1999-2009 la Décennie africaine des personnes handicapées.

49. Le monde en développement a consacré quelque 20 années à poursuivre des programmes d'ajustement structurels qui n'ont fait qu'aggraver les inégalités sociales et accroître la pauvreté. Il est nécessaire de trouver une solution juste et durable aux problèmes du service de la dette et de l'accès aux marchés, ainsi que de la lutte contre les conséquences négatives de la mondialisation.

50. **M. Mamba** (Swaziland) souscrit aux déclarations formulées par le Botswana, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et par le Venezuela, au nom du Groupe des 77 et la Chine.

51. L'atténuation de la pauvreté reste la priorité principale du Swaziland où les deux tiers de la population vivent en dessous du niveau de pauvreté internationalement reconnu. Nombre des mesures nécessaires pour réduire la pauvreté ont été recensées et intégrées dans la Stratégie de développement national, laquelle s'inscrit dans la ligne de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action qui s'y rapporte. En dépit de tous ses efforts, le pays connaît néanmoins des difficultés pour atteindre ces objectifs en raison de multiples problèmes. D'abord et avant tout, on trouve la pandémie de VIH/sida, qui n'a épargné aucune couche de la société. La progression des taux d'infection pèse énormément sur les ressources nationales. Un Comité national d'urgence a été mis en place en vue de coordonner les efforts de lutte contre ce fléau en accordant la priorité à la prévention, aux soins, aux conseils et aux traitements. L'une des pires conséquences du sida est que les enfants orphelins sont contraints d'abandonner l'école parce qu'ils sont devenus chefs de famille. Le Swaziland s'efforce de poursuivre les stratégies de soins médicaux approuvées, mais comme les autres pays en développement, il n'a pas les moyens de se procurer les médicaments coûteux nécessaires et doit s'en remettre à l'aide d'autrui.

52. Son pays s'est par conséquent félicité des engagements pris lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, en juin 2001, mais il a été déçu que sa demande d'adhésion au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ait été rejetée. Il espère que sa seconde demande sera approuvée. Le Swaziland a été également durement touché par le manque de nourriture dont souffre un cinquième de la population. La sécheresse, un problème récurrent, a déjà empêché son pays de progresser dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et il est à craindre que la situation aille en empirant.

53. Le Swaziland continue à vouloir investir dans sa population, mais d'autres facteurs vont à l'encontre des efforts du Gouvernement. Le revenu réel par habitant stagne depuis le milieu des années 90 et le pays est confronté à des niveaux élevés de chômage et d'obligations au titre du service de la dette. Pour ces raisons, l'importance de la coopération et de l'aide internationale ne saurait être surestimée. Il n'est pas encore trop tard pour alléger les souffrances

permanentes de nombre d'habitants des pays en développement.

54. **M. Ahmad** (Iraq) déclare que de nombreux pays du Sud souffrent encore économiquement et socialement, ce qui entraîne une augmentation du chômage, de la maladie et de la pauvreté. La création d'un système économique international juste contribuerait à alléger les difficultés des pays en développement en matière de développement social. Ceci impliquerait l'annulation de la dette des pays les moins développés, l'ouverture des marchés aux produits de ces pays, la facilitation des transferts de technologie à leur profit et l'exploitation de leurs ressources nationales.

55. À ce jour, les attentes des pays en développement n'ont pas été satisfaites. Les récentes négociations, à New York et Genève, n'ont abouti à aucun engagement tangible à l'égard de ces pays. Aucune recommandation décisive n'a été formulée à l'issue du Sommet de Copenhague et aucun engagement contraignant n'a été pris lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et réduire leur endettement. Qui plus est, aucun effort n'a été déployé pour atteindre l'objectif d'une aide publique au développement représentant 0,20 % du produit national brut des pays développés, afin d'aider les pays les moins développés.

56. L'intervenant fait remarquer que les pays en développement, en particulier en Afrique, ne peuvent pas obtenir les médicaments nécessaires pour lutter contre le sida à des prix abordables, car les sociétés pharmaceutiques multinationales se préoccupent surtout de leurs bénéfices.

57. Il ajoute que les pénalités imposées aux pays en développement contribuent à remettre en cause leur stabilité politique et économique. L'embargo imposé à l'Iraq a gravement touché les secteurs de l'industrie, de la santé, de l'éducation et des services. Il a également contribué au développement du chômage, de la pauvreté et des migrations à l'intérieur du pays.

58. Compte tenu, également, de la nouvelle tendance démographique à un vieillissement de la population mondiale, il serait d'autant plus nécessaire de veiller à la participation des personnes âgées aux activités sociales, pour éviter leur marginalisation, et de tirer le meilleur profit de leurs capacités et de leur expérience. Le Gouvernement iraquien a adopté un certain nombre

de textes législatifs traitant les personnes âgées conformément à la tradition de l'islam et dans le respect des droits de l'homme.

59. **M^{me} Edstrom** (Banque mondiale) déclare que les 10 engagements pris au Sommet mondial pour le développement social, en 1995, ont constitué la base d'une intégration des problèmes sociaux dans le développement. Depuis ce sommet, on a observé une évolution fondamentale dans la compréhension et les moyens de la mise en œuvre du progrès social dans le cadre intégré d'un développement durable englobant les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de traduire les engagements de Copenhague en des cibles concrètes qui, à leur tour, ont entraîné une évolution sans précédent du modèle de développement. La Banque mondiale a dû admettre que les nouveaux objectifs ne seraient pas atteints, si la société ne permettait pas aux pauvres de prendre en main leur destinée, et que les dimensions économiques du développement allaient de pair avec les dimensions sociales. L'approche de la réduction de la pauvreté fondée sur une reconnaissance du caractère pluridimensionnel de ce phénomène a entraîné un profond changement au sein même de la Banque. Celle-ci a reconnu que, si l'on voulait parvenir à un développement durable et à une réduction de la pauvreté, la croissance devait absolument s'inscrire dans le cadre d'une responsabilité environnementale et sociale et qu'il était nécessaire de contribuer à un plan de développement équitable, correctement financé, fondé sur une obligation de résultats, mené par les pays eux-mêmes et tenant compte des préoccupations sociales, économiques et environnementales.

60. La Banque est convaincue que la communauté internationale se trouve en face d'une possibilité de promouvoir le développement en renforçant les liens de causalité entre le Sommet de Copenhague, le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial sur le développement durable et en modifiant la façon dont les actions sont menées au niveau intergouvernemental et interinstitutionnel. Les problèmes transectoriels abordés lors des réunions annuelles de la Banque constituent déjà un effort pour aller dans cette direction. Toutefois, les mesures en faveur d'une intégration, d'une harmonisation et d'un souci des résultats n'auront de portée que si elles sont appliquées dans le cadre du nouveau partenariat pour le

développement et que, parallèlement, un équilibre sera maintenu entre les préoccupations économiques et les considérations environnementales et sociales. Grâce à sa nouvelle stratégie de développement social, la Banque continue à poursuivre la généralisation de l'intégration sociale et de la responsabilisation dans sa collaboration avec les gouvernements, grâce à une analyse de l'impact social de la pauvreté, une participation et un engagement civique, et des garde-fous sur le plan social et celui de la sécurité.

61. Plus généralement, elle a entrepris de mettre en place à tous les niveaux du cycle de la vie un programme d'émancipation. Elle s'attache également de plus en plus à veiller à ce que les jeunes aient accès à la santé, l'éducation et l'emploi et, à cette fin, elle s'est associée aux Nations Unies et à l'Organisation internationale du Travail pour mettre en place un réseau pour l'emploi des jeunes. Concernant les personnes âgées, elle a renforcé sa coopération avec les autres institutions internationales et les organisations non gouvernementales, afin de concevoir des mécanismes de financement et des prestations qui garantissent à la plupart des personnes âgées vulnérables un revenu minimum à la retraite.

62. Enfin, la Banque mondiale s'est lancée dans un projet visant à aider à ce que l'enseignement primaire soit une réalité pour tous les enfants d'ici à 2015 et à veiller à une égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. Elle a également été appelée à poursuivre des initiatives similaires visant à une transposition à une plus grande échelle dans deux domaines critiques : le VIH/sida/maladies transmissibles, et l'eau et l'assainissement. La Banque est prête à aider la Commission à étudier les moyens de réagir aux difficultés fondamentales et faire progresser une nouvelle fois l'Agenda pour le développement.

63. **M. Langmore** (Organisation internationale du Travail) déclare qu'il importe au plus haut point d'intégrer les politiques économiques et sociales, car, en cette époque de mondialisation, la dichotomie traditionnelle entre les deux constitue un fondement malsain pour résoudre les problèmes majeurs dans les deux secteurs. L'approche strictement économique des politiques macroéconomiques, structurelles et microéconomiques s'est traduite par des résultats économiques et sociaux moindres et une incapacité à tirer pleinement profit de la complémentarité. Parvenir simultanément à progresser sur la voie de la croissance

économique, de la réduction des inégalités, de l'amélioration de la sécurité socioéconomique, du renforcement des droits fondamentaux, de la gouvernance démocratique et de la mise au point des institutions nécessaires à un fonctionnement efficace des marchés pourrait permettre un renforcement mutuel de tous ces éléments.

64. La multiplication des possibilités de travail et d'emploi décent devrait favoriser cette progression. En outre, dans la mesure où les revenus tirés d'un emploi constituent le principal déterminant du bien-être économique, sans accès à un travail productif, la pauvreté serait insurmontable. Pourtant, dans la plupart des pays, le chômage et le sous-emploi sont désespérément élevés. Le taux de croissance de l'emploi est en partie fonction d'un choix politique. Il n'existe pas de loi naturelle immuable qui fasse qu'un taux particulier de chômage soit inévitable. Il est essentiel d'adopter pour objectif le plein emploi. Une fois que les pays et la communauté internationale l'auront fait, toutes les politiques évolueront.

65. Un attachement national à stimuler l'emploi conduit automatiquement à l'intégration d'une stratégie nationale de l'emploi dans les plans économiques et sociaux du pays. La stabilisation ne pourra plus être considérée uniquement en termes de réduction de l'inflation. La progression permanente des potentiels humains inutilisés doit devenir une préoccupation première, en vue d'une augmentation des dépenses d'éducation et de formation. Dans la mesure où les services humains, tels que l'éducation et les soins de santé, sont des activités à forte intensité de main-d'œuvre, leur développement devrait contribuer sensiblement à la progression de l'emploi.

66. Il est fondamental que les pays les plus riches appuient ce type de politique grâce à une aide sensiblement accrue, une annulation des dettes, un élargissement et l'approfondissement des biens publics à l'échelle mondiale, l'augmentation de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement et une participation plus équitable de ces derniers pays à la gouvernance mondiale. Chacun des pays dispose d'une importante marge de manœuvre en matière de politique de création d'emplois, par le biais de mesures autonomes. Le principal impératif, c'est un attachement continu au plein emploi qui constitue peut-être la condition *sine qua non* de l'intégration des politiques économiques et sociales.

La séance est levée à 17 h 20.